

d'associés en dehors du commerce avaient résolu d'abandonner la conduite des affaires à des marchands de Dieppe, de Rouen et de Paris. Ceux-ci s'étaient organisés en association particulière, et se chargeaient de défrayer les dépenses de l'entretien des garnisons, les gages du gouverneur. Le surplus devait retourner aux associés de la compagnie générale. Noël Juchereau des Chatelets dirigea leurs affaires à Québec pendant plusieurs années. Son bureau était à la basse ville, en face de l'église actuelle de Notre-Dame-des-Victoires. Ce fut dans ce pauvre logement que les premières Ursulines fixèrent leur résidence à leur arrivée au pays, en 1639.

Cette compagnie particulière s'occupa du commerce des pelleteries, dont elle avait le monopole à l'exclusion des autres marchands de France. Les colons jouissaient du même privilège qu'elle, mais se trouvant dans l'impossibilité de pouvoir vendre les peaux de castor sur le marché d'Europe, ils les livraient aux commis pour des prix très modiques. En fin de compte on les exploitait. Cette anomalie retarda le développement matériel du pays. Les Anglais qui, de leur côté, avaient appris à connaître tous les avantages découlant de la traite des pelleteries, s'aventuraient jusque dans le fleuve Saint-Laurent, et prenaient tous les moyens pour attirer les sauvages à eux. A cette vue, Champlain résolut d'établir un lieu de traite fixe, afin d'empêcher les sauvages de tourner ailleurs leurs regards. Une petite île, en face de Deschambault, fut considérée comme l'endroit le plus propice. Champlain la fortifia de son mieux. C'est l'*îlot de Rickelieu*, que les sauvages de l'époque appelaient *Ka ouapassiniskakhi*.

La compagnie des Cent-Associés avait reçu, entre autres privilèges, le pouvoir d'établir à son gré des facteurs et des commis, afin de rendre les négociations plus faciles. Elle exerça librement ce pouvoir et, parmi les agents ou entremetteurs chargés de surveiller ses intérêts dans la colonie, il en est un surtout dont le nom ne saurait être mis en oubli, car il fut le modèle des commis, le type du gentilhomme et du parfait chrétien. Arrêtons-nous un instant devant cette figure contemporaine de Champlain et de nos premiers ancêtres, car sa conduite modèle et ses beaux exemples d'édification serviront à nous faire connaître ce qu'était un bon citoyen à cette époque.